

### Des négociations sur le « DRC » qui oublient les attentes des salariés

La grève débutée le 4 décembre 2006 révèle avant toute chose une forte attente sur la question du salaire.

Depuis le début de l'année 2006 et la conclusion des NAO, la question du salaire a accompagné toutes les discussions des Traminots dans les kiosques, les bureaux et les ateliers.

Des augmentations importantes des postes de dépense des familles sont intervenues en 2006, nourriture, gaz, électricité, carburant .....

Les augmentations obtenues en 2006 par les Traminots ne compensent même pas l'évolution du coût de la vie, et on peut dire que les NAO 2006 ne resteront dans les mémoires.

Les négociations dans le courant de l'année 2006 sur les différents déroulements de carrière n'ont pas soulevé un grand intérêt de la part des Traminots.

Ces négociations séparées, catégorie par catégorie, ne sont avantageuses que pour la direction.

Couper chaque catégorie professionnelle des autres catégories de l'entreprise provoque l'isolement dans la négociation et ne permet pas d'opposer à la direction une véritable force collective.

Le résultat des différentes négociations est là pour le confirmer.

Tous les « DRC » négociés sont accompagnés de critères inacceptables, qui remettent en cause les droits fondamentaux des Traminots.

**La simple lecture des critères du « DRC » conducteur est révélatrice du niveau du dialogue social dans l'entreprise :  
Quelques exemples significatifs.**

1. Absences et retards : Un conducteur qui prévient ou qui ne prévient pas de son retard ou de son absence avant la prise de service aura de toute façon un retard DRC.
2. Absence non rémunérée (grève) : En cas d'absence non rémunérée, **c'est-à-dire en cas de grève**, le salarié aura automatiquement un retard DRC.

Avec autant de barrières, aucun conducteur ne bénéficiera d'un DRC à la date prévue, on peut parier que tous auront des retards « DRC ».

La CGT ne comprend pas comment des organisations syndicales peuvent accepter de valider de telles mesures discriminatoires.

Les signatures intervenues sur les différents accords « DRC » donnent tout pouvoir à la direction pour « fliquer » les salariés.

**En effet, pour appliquer les critères la direction doit tenir une comptabilité sur la participation aux mouvements de grève de chaque Traminot.**

Voilà bien un des côtés dangereux mal mesuré par les signataires mais ce n'est pas le seul.

**Le dialogue social dans l'entreprise est une mascarade, depuis des années les Traminots perdent avantages sur avantages. Leurs conditions de travail s'aggravent régulièrement, la seule lecture de l'accord de 2003 est là pour le confirmer.**

**La direction profite magnifiquement de la division syndicale pour imposer sa gestion libérale.**

## Salaire immédiat ou DRC..... une question importante

Le « DRC » ne répond pas réellement aux attentes des Traminots sur la question du salaire, il n'apporte qu'un petit plus et ce à partir de 13 où 14 ans..... d'ancienneté.

La CGT, continuellement à l'écoute des salariés, **a affirmé tout au long des négociations sur le « DRC » que les Traminots sont plutôt en attente d'une augmentation de salaire immédiate.**

**Elle a souvent, par la voix de son Secrétaire général, indiqué que la question de la valeur du point 100 et donc du salaire était la préoccupation principale des Traminots.**

Bien évidemment la direction est restée sourde aux déclarations de la CGT, cela est tout naturel.

Dès le début du conflit, la CGT a consulté les salariés pour connaître leur sentiment.

**Elle a posé la question franchement :**

« Sur quelle revendication allons nous faire grève , une augmentation tout de suite où une augmentation dans 16 où 20 ans ? »

Le principe du DRC » a été accepté par les Traminots, ils ont avant tout combattu les critères d'attributions qu'ils considèrent à juste titre discriminatoires.

Les Traminots n'ont jamais opposé les deux revendications, la CGT non plus.

La CGT a déclaré qu'elle signerait un « DRC » sans aucun critère, elle n'a jamais écrit où dit qu'elle était opposée à ce « DRC », le 14 novembre elle confirmait s'associer à la revendication dans un soucis d'unité.

**Mais les Traminots ont aussi affirmé en faisant grève leur attente sur la question du salaire immédiat, le mouvement était porteur de ces deux réalités.**

La direction a volontairement ignoré ces deux éléments.

Des organisations syndicales qui ignorent elles aussi ce côté des choses cela est plus surprenant.

## La CGT affiche une réelle volonté de faire aboutir les revendications .....

La CGT a fait la démonstration de sa capacité à conduire une grève et de sa volonté à faire aboutir les revendications.

**La CGT a aussi installé la démocratie pendant ce conflit en organisant plusieurs consultations des conducteurs !**

La présence quotidienne de ses militants dans les kiosques tout au long du conflit ;  
La distribution d'un tract d'information chaque jour ;

L'investissement dans l'organisation d'initiatives à l'extérieur de l'entreprise (pique nique devant la Mairie, distribution de tracts aux usagers à Capitole, rencontre avec les chefs de cabinets du Préfet et du Maire de Toulouse, pique nique devant Parc Avenue)

Tout cela démontre toute l'énergie que la CGT a engagé pour faire aboutir les revendications.

La CGT a aussi fait la démonstration de sa volonté à construire l'unité syndicale.

Consciente que l'unité syndicale est souhaitée par les Traminots et quelle est indispensable à toute victoire revendicative la CGT a travaillé pour la favoriser.

Rassemblement de Traminots (conducteurs et techniques en colère suite à l'attitude de Mr Murat le jour de l'interruption du CE.



Pique nique revendicatif devant la Mairie de Toulouse



Ligne 10 pendant un arrêt de travail.



La ligne 16 dans la grève

## Un syndicalisme qui n'est plus à l'écoute des Traminots

Une fois encore les Traminots ont assisté à un épisode supplémentaire de la division syndicale.

Plusieurs conceptions de syndicalisme s'affrontent aujourd'hui clairement.

Le courant du syndicalisme réformiste considère qu'accompagner les décisions de la direction est le seul chemin syndical qui s'offre aux Traminots.

Ce syndicalisme met en avant la négociation comme seule possibilité d'action, en faisant cela il se met systématiquement sous l'influence de la direction qui construit la négociation à partir de ses besoins propres.

C'est avec cette conception que se sont construits la majorité des accords d'entreprise signés depuis 1998.

L'épisode du « DRC » confirme une fois de plus que plusieurs organisations syndicales sont coupées des Traminots et qu'elles prennent leurs décisions sans prendre en compte les attentes et les besoins des Traminots.

Ce ne sont pas les grossiers alibis des assemblées générales de syndiqués décidant de signer tel ou tel accord qui peuvent servir d'excuse aux erreurs successives.

Constatant l'opposition majoritaire des Traminots contre les critères, les camarades de FO et de la CFTC devaient retirer leur signature.

L'organisation « majoritaire » devait quant à elle utiliser le droit d'opposition, elle ne l'a pas fait, c'est regrettable.....

## Pourquoi ne pas avoir utilisé le droit d'opposition..... ?

Lorsqu'une signature minoritaire intervient au bas d'un accord la loi donne la possibilité à une organisation majoritaire ou à plusieurs organisations d'utiliser le droit d'opposition.

La CGT pense que nos camarades de Sud Solidaires sont passés à côté de la possibilité d'imposer à la direction l'avis des Traminots

En n'utilisant pas ce droit d'opposition Sud laisse la main à la direction et aux signataires pour imposer les critères d'attribution contre lesquels 70% de Traminots se sont mis en grève.

***Ne pas utiliser le droit d'opposition c'est comme une signature déguisée.***

Seule la CGT ne pouvait pas utiliser ce droit d'opposition, elle avait besoin du syndicat Sud Solidaires pour cela, c'est bien dommage parce que la CGT aurait eu le courage nécessaire pour agir.

## Des polémiques et du mépris bien inutiles !

Tous nos camarades « syndicalistes » qu'ils soient de FO de la CFTC ou de Sud Solidaires ont continués à utiliser l'invective, le sarcasme, la calomnie, l'offense .....surtout contre la CGT !

**La CGT a encore et toujours été la cible d'attaques insupportables.**

Accusée de faire une grève politique, de vouloir régler des comptes avec M Moudenc, d'organiser la guerre des chefs, de faire de la surenchère.....

Stop, stop n'en jetez plus la coupe est pleine !

**Chers Camarades de FO de la CFTC et de Sud Solidaires, gardez plutôt toute votre énergie pour combattre le patron, cela sera bien plus utile.....**



***Chers Camarades de Sud Solidaires comment pouvez-vous ridiculiser de la sorte le vote des Traminots.***

Caricaturer un conducteur assis sur une cuvette de « chiotte » dans un isoloir, cela n'est pas très poli ni très courtois pour les Traminots !

Le vote est l'expression démocratique par définition, ce dessin est dangereux et irrespectueux pour la démocratie et pour le syndicalisme !

Plus grave encore vous écrivez que les salariés ont triché en votant deux fois et que quelques Traminots ont voté la grève et en ne la faisant pas, c'est remettre en cause leur honnêteté d'une manière scandaleuse, ils apprécierons .....

**La CGT a déposé un préavis de grève pour demain mardi 9 janvier 2007.**

Pourquoi déposer un nouveau préavis en ce début 2007 ?

A notre connaissance aucune négociation n'est intervenue depuis le 4 décembre 2006 et les critères d'attributions sont toujours là, il n'y a pas non plus d'amélioration des paliers d'application du DRC.

**Force est de constater que les Traminots ne sont plus soutenus que par la CGT.**

Les deux organisations syndicales signataires des critères d'attribution sont restées sourdes aux appels des Traminots pour la suppression des

critères d'attribution et nos camarades de Sud Solidaires ont déjà annoncé ne pas déposer de préavis pour ce 9 janvier.

Pour nos camarades de Sud Solidaires le combat sur le DRC semble bien terminé, ils pensent déjà aux formidables NAO qui nous attendent.... ?

**En effet, sur la dernière page de la publication n°209 le syndicat Sud Solidaire déclare être informé par la direction d'une volonté de négociations pour les NAO.**

**Nous avons tous pu constater de la formidable volonté de négociation de la direction pendant toute la durée de la grève.**

**La CGT interrogera la direction pour vérifier cette affirmation.....**

**1 heure de grève sur les kiosques  
entre 7h - 9h et 16h - 19h**

(pour les équipes coupées sur la partie correspondant le mieux aux plages horaires

**Pour ne augmentation de salaire immédiate**

**Pour la suppression des critères**

Le taux de participation sera le moyen donné aux Traminots pour exprimer leur volonté.

Certes l'abandon de toutes les autres organisations représente une difficulté supplémentaire qu'ils ont à affronter.

Mais qu'ils se rassurent, ils ne sortiront pas perdant de cet épisode.

Il n'en sera pas de même des organisations qui ont choisi de ne pas être avec Traminots en ce début janvier.

**Pour la défense de mes droits  
Pour mes revendications**

**Je me syndique**

avec



**Gagner**



**c'est possible**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....



Bulletin à renvoyer à La Cgt-Transports urbains, espace Qualité de Vie syndicale –  
9, rue Michel Labrousse – 31081 Toulouse Cedex,  
téléphone : 05 62 11 29 78 fax : 05 62 11 29 96 , courriel : cgt.semvat@free.fr